



Article scientifique

Article

2009

Accepted version

Open Access

This is an author manuscript post-peer-reviewing (accepted version) of the original publication. The layout of the published version may differ .

---

## La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires

---

Hummel, Cornelia; Perrenoud, David

### How to cite

HUMMEL, Cornelia, PERRENOUD, David. La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires. In: Informations sociales, 2009, vol. 4, n° 154, p. 40–47. doi: 10.3917/inso.154.0040

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:42041>

Publication DOI: [10.3917/inso.154.0040](https://doi.org/10.3917/inso.154.0040)

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=INSO&ID\\_NUMPUBLIE=INSO\\_154&ID\\_ARTICLE=INSO\\_154\\_0040](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=INSO&ID_NUMPUBLIE=INSO_154&ID_ARTICLE=INSO_154_0040)

---

## La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires

par Cornelia HUMMEL et David PERRENOUD

| Caisse nationale des Allocations familiales | Informations sociales

2009/4 - N° 154

ISSN 0046-9459 | pages 40 à 47

---

Pour citer cet article :

— Hummel C. et Perrenoud D., La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires, Informations sociales 2009/4, N° 154, p. 40-47.

---

Distribution électronique Cairn pour Caisse nationale des Allocations familiales.

© Caisse nationale des Allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La « nouvelle » grand-parentalité : entre norme sociale et expériences ordinaires

Cornelia Hummel et David Perrenoud – sociologues



*Les grands-parents ne sont plus ce qu'ils étaient... Ou, tout au moins, il n'est plus attendu d'eux exactement les mêmes choses qu'avant. Peut-on parler pour autant de « nouvelle » grand-parentalité ? L'étude met ici en lumière des inégalités d'accès à différents types de ressources qui se révèlent déterminantes pour la relation entre l'adolescent et ses grands-parents.*

Les étals des libraires ont vu fleurir, ces dernières années, une nouvelle variété d'ouvrages dont la multiplication va de pair avec la similitude du contenu : les guides à l'usage des grands-parents. On y détaille les mille et une modalités de « *l'art d'être grand-mère et grand-père* », la marche à suivre « *pour être de bons grands-parents* », des recommandations « *à l'usage des grands-parents qui prennent leur rôle à cœur* », les clés de la « *mamie-attitude* » et pour être « *une grand-mère au top* », mais surtout les conseils pour être, résolument, des nouveaux grands-parents. De ceux-ci, il est dit qu'ils sont relativement jeunes, en bonne santé, retraités ou en passe de l'être, financièrement à l'aise, et pleins d'énergie et de projets pour leur vie postprofessionnelle <sup>(1)</sup>. Il s'agit donc de faire nos adieux à la grand-mère à chignon gris courbée sur son tricot et au grand-père contemplatif assis dans son fauteuil.

À l'instar d'autres étapes du parcours de vie (la vie professionnelle, le couple ou la parentalité), la grand-parentalité est désormais présentée comme un projet à réussir, qui s'éloigne du statut obtenu par la naissance d'une nouvelle génération pour s'apparenter à une réalisation. La plupart des guides – auxquels il faut ajouter toute une panoplie médiatique (Internet, les magazines, la télévision et le cinéma <sup>(2)</sup>) – présentent la grand-parentalité comme un nouveau champ des possibles offert par divers attributs de la modernité (la dé-hiérarchisation et la « sentimentalisation » des relations entre générations

familiales, le « rajeunissement » de la vieillesse ainsi que l'amélioration du niveau de vie des aînés). Les relations entre grands-parents et petits-enfants se seraient, en quelque sorte, affranchies des carcans statutaires qui se traduisaient par une distance entre les générations pour entrer de plain-pied dans des relations librement choisies et aménagées. Du fait de leur caractère contextuel, les conditions favorables d'accès à la nouvelle grand-parentalité se distribueraient de façon uniforme dans l'espace social, laissant à l'individu le soin de la réalisation.

### Grands-parentalités ordinaires à la lumière de l'adolescence

L'étude présentée ici <sup>(3)</sup> a pour objectif de mettre la figure médiatique (et, en partie, sociologique) des nouveaux grands-parents à l'épreuve de récits ordinaires de l'expérience grand-parentale. La parole a été donnée à trente-sept dyades grand-parent/petit-fils ou petite-fille, l'âge de la jeune génération se situant entre 12 et 15 ans.

Le passage de l'enfance à l'adolescence nous semble particulièrement propice au questionnement sur la diversité des configurations et des dynamiques des relations grands-parents/petits-enfants. En effet, l'adolescence marque, pour le petit-fils ou la petite-fille, le début de

l'affranchissement de l'agenda parental dans le domaine des contacts avec la parenté. L'adolescent n'est plus en âge d'être gardé par ses grands-parents, il n'accompagne plus forcément ses parents lors de visites. Ayant gagné en autonomie, il est apte à engager des contacts de sa propre initiative et à revendiquer ou, au contraire, à refuser, certaines modalités relationnelles.

Les entretiens, tant auprès des grands-parents qu'auprès des jeunes, ont porté sur l'histoire de la relation (sur le passé depuis la naissance de la jeune génération), sur la forme et sur le contenu de la relation actuelle ainsi que sur les enjeux dont était porteur l'avenir. La relation a également été placée dans le contexte familial, les interlocuteurs s'exprimant sur l'ensemble des ascendants (parents, grands-parents) ou descendants (parents, petits-enfants) directs.

Les entretiens montrent que l'expérience de la grand-parentalité se révèle plus complexe dans sa mise en œuvre et plus contrastée dans son résultat que ne le laissent entendre la littérature grand public et les médias. La liberté, l'épanouissement et l'aisance dans une relation authentique ne sont pas des « cadeaux » sociaux (ou naturels) que tous reçoivent le jour de leur accession au statut de grand-parent. Si les récits laissent voir la richesse des relations grand-parentales et la félicité qui peut en être retirée, ils insistent aussi, à des degrés divers, sur la difficulté à définir le rôle grand-parental et à le faire évoluer au cours du temps, ainsi que sur les incertitudes quant au devenir de la relation.

“ (...) l'expérience de la grand-parentalité se révèle plus complexe dans sa mise en œuvre et plus contrastée dans son résultat que ne le laissent entendre la littérature grand public et les médias. ”

### « On n'est pas là pour ça » : le rejet du rôle éducatif

Lorsque grands-parents et petits-enfants sont amenés à définir le rôle grand-parental, un consensus assez fort se dégage autour de comportements favorables ou défavorables à une relation harmonieuse entre les partenaires. Le consensus le plus fort concerne le rôle éducatif : tant les grands-parents que

“ (...) tant les grands-parents que les jeunes s'accordent sur le fait que l'éducation n'est pas du ressort des grands-parents mais le terrain réservé des parents. ”

les jeunes s'accordent sur le fait que l'éducation n'est pas du ressort des grands-parents mais le terrain réservé des parents. Il convient toutefois de préciser que c'est une conception restreinte de l'éducation qui s'exprime chez les interlocuteurs : dans les entretiens, éduquer c'est contrô-

ler, mettre des limites, juger, frustrer, punir. Les domaines évoqués sont le comportement (les manières de table, l'habillement ainsi que la politesse), les normes domestiques (le rapport à la nourriture, les heures de coucher, les sorties et la télévision) et la scolarité. Des dimensions plus larges, telles que la transmission (de savoirs ou de valeurs), ne sont pas associées à l'éducation. D'après la majorité des grands-parents, l'évacuation de la dimension éducative est un atout pour la relation grand-parentale : elle protège les partenaires des tensions et des conflits qui résultent, selon eux, de l'action éducative. Ce grand-père dit à propos de son petit-fils : « *Il ne fait que des bêtises, et c'est jamais lui. Et moi je ne veux pas m'occuper de ça. Parce que je sens qu'il va me prendre en grippe, ou bien me dire : "C'est pas ton boulot ! Moi, je suis chez papa maman, je ne suis pas chez toi !" C'est pas mon truc !* » Les grands-parents souhaitent offrir un espace non contraignant dans lequel le petit-enfant se sente « libre ». Cette opposition entre l'éducation et la liberté est explicite chez cette grand-mère qui nous parle, au sujet de sa petite-fille, de « *ce sentiment de liberté, de ne pas être éduquée* ». De plus, l'éducation est associée à la responsabilité, vécue comme pesante, dont les grands-parents ne veulent pas : « *Moi, j'ai toujours trouvé que mes petits-enfants, j'en jouissais beaucoup, parce que je n'en avais pas la responsabilité* ». Les petits-enfants adhèrent également à la partition éducation-parents/liberté-grands-parents, à l'instar de ce petit-fils qui explique que « *les grands-parents, c'est des gens qui sont là pour leurs petits-enfants, qui sont là un peu pour les chouchouter et tout, parce que les parents, ils sont obligés d'être sévères ! C'est leur rôle quelque part, parce qu'ils doivent nous éduquer et tout. Les grands-parents, c'est en fait un peu la contrepartie. C'est que parfois, quand les parents disent non, ou des trucs comme ça, les grands-parents vont dire oui* ». Enfin, les grands-parents estiment que des interventions éducatives représentent un danger pour les relations avec les parents, ces derniers pouvant leur reprocher de « *se mêler de ce qui ne les regarde pas* ».

Toutefois, malgré l'affirmation d'une position clairement définie, les grands-parents font parfois état de tensions lorsqu'un comportement du petit-fils ou de la petite-fille met à l'épreuve la règle de non-intervention éducative. Deux

grands-mères mentionnent, par exemple, que le port de certains types de sous-vêtements chez leurs petites-filles leur pose problème : elles expriment leur désapprobation à l'intervieweur mais se gardent de faire une remarque à leur petite-fille car elles sont « *obligées d'accepter* » et n'ont « *rien à dire* ». Ce silence éducatif que s'imposent les grands-parents dans les moments de tension fait écho à un point de vue sans ambiguïté chez la majorité des adolescents : « *Ils ne disent rien parce que, de toute façon, ils n'ont rien à dire* », « *Ils n'interviennent pas, parce qu'ils n'ont pas le choix* ». Dans ces moments de tension, le positionnement non éducatif est plus flottant, celui-ci étant davantage vécu comme une norme extérieure à laquelle on doit se soumettre que comme une posture revendiquée. Le rejet du rôle éducatif oscille alors entre un positionnement choisi et un positionnement subi, entre ce que les grands-parents revendiquent et ce que l'on attend d'eux.

### Un exercice d'équilibrisme

D'une façon générale, les grands-parents sont supposés « rester à leur place », bien que celle-ci soit assez vague : il convient d'être attentionné mais pas envahissant, d'aimer mais pas de réclamer des marques d'amour, de s'intéresser aux petits-enfants sans pour autant les « saouler » avec des questions ou « faire des commentaires ». Les comportements favorables et défavorables mentionnés dans les entretiens font écho aux règles « attractives » et « prohibitives » identifiées par Sarah Cunningham-Burley (1985). Les travaux de cette dernière montrent, d'une part, que les règles attractives ne fonctionnent pas seules et sont toujours reliées à des règles prohibitives qui les relativisent (par exemple : il faut être disponible mais il ne faut pas s'imposer) et, d'autre part, que les règles prohibitives sont plus nombreuses que les règles attractives.

Les principes normatifs fonctionnant en duo sont également relevés par Colleen Johnson (1983), dans une étude portant sur le rôle des grands-mères dans le contexte du divorce de leurs enfants :

il s'accorde avec Cunningham-Burley sur le constat d'une plus grande fréquence d'évocation des normes proscriptives. Ces dernières présentent aussi un poids qualitativement

plus important, les grands-mères les exposant plus longuement et plus en détail dans leur entretien, montrant ainsi qu'elles ont des conceptions plus claires du comportement qu'elles ne doivent pas avoir que de celui qu'elles doivent adopter.

Appelés à réaliser un exercice d'équilibrisme en évitant à la fois le « trop » et le « trop peu », les grands-parents s'exprimant dans notre étude jouent la carte de la prudence, tant dans leur discours que dans l'attitude qu'ils adoptent envers le petit-fils ou la petite-fille. Cette prudence peut prendre des formes différentes, selon le degré d'incertitude que ressent le grand-parent

“ *D'une façon générale, les grands-parents sont supposés « rester à leur place », bien que celle-ci soit assez vague (...)* ”

quant à la définition de son rôle ou, pour le dire autrement, quant à l'adéquation entre sa propre définition et les attentes d'autrui. Chez certains, la prudence s'exprime à travers leur forte réflexivité : ils sont, globalement, assez au clair avec leur rôle mais restent très attentifs à l'évolution de la rela-

“ La prudence, associée à divers degrés d'incertitude, qui transparaît dans les récits met au jour l'asymétrie qui caractérise les relations étudiées. ”

tion. Les éléments constitutifs de cette dernière sont sans cesse réinterrogés, voire réinterprétés, et les grands-parents sont prêts, à tout moment, à entreprendre des adaptations et des réaménagements, afin de préserver le point de convergence entre leurs propres attentes et celles de leurs

petits-enfants. Chez d'autres, la prudence rime avec incertitude, doute et incompréhension, en s'imprimant dans les actes au quotidien : les grands-parents n'osent pas aborder certains sujets de conversation, proposent avec hésitation des rencontres, se défendent de certains comportements. Ils ont les idées claires sur les normes prohibitives et savent quels comportements il s'agit d'éviter, mais sont dans le doute quant à l'actualisation des normes prescriptives (que faire ? comment faire ?).

La prudence, associée à divers degrés d'incertitude, qui transparaît dans les récits met au jour l'asymétrie qui caractérise les relations étudiées. En effet, c'est majoritairement la vie du jeune (ses envies, ses préférences, ses besoins et ses rythmes) qui est, même implicitement, mise au centre de la relation. En d'autres termes, c'est, le plus souvent, aux grands-parents de s'adapter aux contraintes induites par la trajectoire de leurs petits-enfants, de « travailler » la relation pour qu'elle prenne la forme souhaitée et de faire les concessions nécessaires pour y parvenir. Ainsi, dans les dyades observées, la trajectoire de grand-parent est, dans la majeure partie des cas, explicitement subordonnée à celle du petit-enfant.

Cette asymétrie est présidée par un contexte normatif dans lequel les relations avec la parenté élargie obéissent à un critère d'affinité élective, prenant le pas sur les plus traditionnels critères statutaires. En d'autres termes, les frontières significatives de parenté sont davantage définies par les choix individuels que par les obligations de statut (cf. Coenen-Huther *et al.*, 1994). Ainsi, on constate que « le souci d'entraide ou de partage concerne assez largement les personnes envers qui l'on éprouve aussi un sentiment de proximité affective : celui-ci paraît devoir légitimer le devoir de solidarité. On aidera, on fera appel à tel oncle parce qu'on l'aime bien plutôt que parce qu'il participe d'une catégorie de parenté [...]. En cela les critères statutaires cèdent largement la place aux critères affinitaires » (Kellerhals *et al.*, 1997, p. 97-98).

Dans cette optique, la place de la grand-mère ou du grand-père ne va pas forcément de soi ; elle est soumise à la prédominance du choix découlant des affinités – du moins lorsqu'il est question de relations avec des adolescents, les modalités relationnelles étant bien évidemment différentes au sein de la

famille nucléaire. En ce sens, évoquer l'asymétrie, c'est souligner une distinction essentielle entre rôle grand-parental et rôle parental. À la différence de ce qu'il vit au sein de la sphère nucléaire, l'adolescent peut disposer du choix (plus ou moins légitime selon les cultures familiales) de tourner le dos à la relation avec le grand-parent. De même, ce dernier a également le choix – en théorie du moins – d'investir la relation à sa guise. Malgré ce choix théorique, la question de la volonté de la génération aînée de s'investir dans une relation grand-parentale constitue un des « angles morts » de nos entretiens. Le plus souvent, la valeur conférée à la relation (et l'investissement qui va de pair) sont présentés comme une évidence indiscutable. *A contrario*, la culpabilité exprimée au cours des entretiens par les quelques grands-parents qui n'ont pas ou qui ont peu investi la relation atteste de l'universalité de la pression normative à la nouvelle grand-parentalité évoquée en début d'article.

“ (...) la place de la grand-mère ou du grand-père ne va pas forcément de soi ; elle est soumise à la prédominance du choix découlant des affinités – du moins lorsqu'il est question de relations avec des adolescents (...) ”

### Les grands-parents : des funambules inégalement équipés

Notre étude a permis de mettre en évidence différents types de ressources mobilisées par les grands-parents dans le cadre de la relation avec leurs petits-enfants. On distingue ainsi :

- des ressources matérielles (la taille du logement, la possession d'une voiture et/ou d'une résidence secondaire), financières et de santé ;
- des ressources culturelles (à l'état pratique : livres, instruments de musique, etc. ; et à l'état de connaissances/savoirs : cuisine, lecture, maîtrise d'un domaine technique ou intellectuel, d'une langue ou d'un art) ;
- des ressources familiales (la taille de la famille, le contenu et la fréquence des liens, l'occurrence d'événements tels que les divorces ou les veuages) et sociales (réseau amical et social) ;
- des ressources relationnelles (savoir discuter, consoler, faire rire) ;
- des ressources symboliques (la réflexivité, la négociation du sens de la relation et des dimensions identitaires qui lui sont attenantes, la capacité d'adaptation, l'aptitude à gérer le temps à disposition et à en profiter, la capacité de réinventer la relation au fil du temps). Ces dernières sont à considérer comme des métaressources : elles président à la mobilisation des autres ressources, dictent celles auxquelles il convient de recourir au bon moment. Autrement dit, il ne suffit pas d'avoir un chalet à la montagne, encore faut-il proposer le séjour de ski au bon moment et le rendre attractif (par exemple, en proposant au petit-fils adolescent d'emmener un ami).

La diversité des expériences qui s'exprime dans notre étude ainsi que l'identification des ressources mobilisées par les acteurs éclairent sur deux types d'inégalités auxquelles est soumise la grand-parentalité. Premièrement, les

différentes ressources mentionnées ci-dessus sont inégalement réparties au sein de l'espace social. Ainsi, les dyades dont les récits sont les plus positifs (du point de vue des locuteurs) sont celles qui s'insèrent dans des contextes familiaux caractérisés par une faible mobilité géographique, une taille plus grande, peu de divorces, une origine sociale plus élevée, peu de maladies et de

“ *Les grands-pères, de leur côté, sont en majorité plus discrets durant la petite enfance de la jeune génération et occupent une position de « partenaire de la grand-mère ».* ”

décès. À l'inverse, les grands-mères peu dotées en ressources, aux origines sociales modestes et au faible niveau d'éducation sont souvent celles qui vivent avec découragement et incompréhension l'éloignement du petit-fils ou de la petite-fille au moment de l'adolescence. Deuxièmement, les ressources ne sont pas également réparties

entre hommes et femmes. Ces dernières sont ainsi privilégiées durant les premières années de vie du petit-fils ou de la petite-fille, lorsque la dimension maternante du rôle grand-parental est valorisée, mais elles se voient mises à l'épreuve de façon plus intense que les hommes lors du passage à l'adolescence, lorsque cette dimension perd sa valeur. Les grands-pères, de leur côté, sont en majorité plus discrets durant la petite enfance de la jeune génération et occupent une position de « partenaire de la grand-mère ». Lorsque les petits-enfants avancent en âge, ils deviennent plus présents, notamment par le biais d'activités communes (le sport, le bricolage ou les excursions).

Ces deux types d'inégalités sont à comprendre dans une perspective diachronique : les ressources dont peut disposer un grand-parent ne sont pas également pertinentes (et donc sources de gratification) selon l'étape de vie traversée par le petit-fils ou la petite-fille. Cette inégale pertinence des ressources (inégalité dynamique) dans le temps long de la relation traverse, en quelque sorte, l'inégale répartition des ressources (inégalité statique). Les besoins et attentes des petits-enfants évoluent au fil de leur avancée en âge : construire une relation gratifiante avec un nourrisson suppose la mobilisation d'autres ressources qu'avec un enfant de 8 ans, un adolescent de 15 ans ou un jeune adulte de 20 ans. Chaque étape de la trajectoire de la jeune génération appelle donc des « compétences grand-parentales » bien spécifiques, qui supposent la mobilisation à bon escient des différentes ressources dont le grand-parent dispose.

La nouvelle grand-parentalité, norme sociale largement diffusée et répandue, formulée dans un égalitarisme de principe naïf (tout le monde peut – doit ? – être un nouveau grand-parent épanoui), ne croise que très partiellement les expériences grands-parentales ordinaires. Elle occulte à la fois l'inégalité des ressources et la diversité des expériences en érigeant en modèle un type spécifique, socialement situé et non dynamique de rôle grand-parental.

## Notes

---

1 - La quatrième de couverture du *Dico des nouveaux grands-parents* interpelle le lecteur avec ces propos : « Vous êtes jeunes, dynamiques et en pleine forme. Pour vous, être grands-parents ce n'est pas seulement un état mais un rôle à part entière que vous souhaitez investir totalement sans toujours très bien savoir comment. Vous êtes... les nouveaux grands-parents ! Ni manuel des parfaits grands-parents ni mode d'emploi des petits-enfants, voici un dico pour vous aider à inventer mille et une façons de construire une relation privilégiée avec vos petits-enfants » (Éditions Fleurus, 2005). Voir aussi l'analyse faite par Agathe Gestin de la nouvelle figure de la grand-mère dans le magazine *Notre temps* (Gestin, 2002).

2 - Une des pionnières cinématographiques de la nouvelle grand-parentalité fut la grand-mère de *La Boum* (1980), incarnée par Denise Grey (voir notamment Bawin-Legros et Gauthier, 1991).

3 - Volet qualitatif de l'étude « Enfants, adolescents et leurs grands-parents dans une société en mutation », menée dans le cadre du Programme national de recherche PNR52 du Fonds national suisse de la recherche scientifique (Genève, 2003-2005). Pour une présentation détaillée des résultats, voir Hummel et Perrenoud (2009).

## Bibliographie

- Bawin-Legros B. et Gauthier A., 1991, « **Les grands-parents dans la dynamique familiale** », in Bawin-Legros B. et Kellerhals J., *Relations intergénérationnelles : parenté – transmission – mémoire*, Université de Genève et Université de Liège, p. 140-153.
- Coenen-Huther J., Kellerhals J. et Von Allmen M., 1994, *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Réalités sociales.
- Cunningham-Burley S., 1985, « **Constructing Grandparenthood : Anticipating Appropriate Action** », *Sociology*, vol. 19, n° 3, p. 421-436.
- Gestin A., 2002, « **“Supermamie” : émergence et ambivalence d'une nouvelle figure de grand-mère** », *Dialogue – Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, p. 22-31.
- Hummel C. et Perrenoud D., 2009 (à paraître), « **Grands-parentalités contemporaines : dans les coulisses de l'image d'Épinal** », *Revue française de sociologie*.
- Johnson C., 1983, « **A Cultural Analysis of the Grandmother** », *Research on Aging*, vol. 5, n° 4, p. 547-567.
- Kellerhals J., Modak M. et Perrenoud D., 1997, *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».